

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NASSIGNY

Nombre de Conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mil vingt et un, le 8 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis LE BAS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 6 janvier 2021.

Étaient présents : M. LE BAS Francis, Mme CHEVALIER Alexia, Mme PETIT Angélique, Mr LESCURAT Maxence, Mr FERRAGU Roland, Mr CHAUSSET Robert, Mr THORINEAU Pierre-Louis, Mr Sébastien PREVOST, Mr MATHE Gérard, Mme PETIT Nathalie.

Absent excusé (s) : Mme NOURISSIER Christel.

Pouvoirs : Mme NOURISSIER Christel à M. LE BAS Francis
Mme Nathalie PETIT a été élue secrétaire de séance.

1- Vote du compte de gestion 2020.

Monsieur le maire :

- expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par à la clôture de l'exercice.
- le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Vote le compte de gestion 2020, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2- Vote du compte administratif 2020.

Le Conseil Municipal, à 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention:

vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

| | | |
|----------|--------------------|------------|
| Dépenses | Prévu | 182 126,00 |
| | Réalisé : | 104 648,37 |
| | Reste à réaliser : | 100,00 |
| Recettes | Prévu : | 182 126,00 |
| | Réalisé : | 86 238,77 |
| | Reste à réaliser : | 27 290,00 |

Fonctionnement

| | | |
|----------|--------------------|------------|
| Dépenses | Prévu : | 212 952,00 |
| | Réalisé | 187 297,66 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |
| Recettes | Prévu : | 212 952,00 |
| | Réalisé | 210 746,30 |
| | Reste à réaliser : | 0,00 |

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|-------------------|------------|
| Investissement : | -18 409,60 |
| Fonctionnement | 23 448,64 |
| Résultat global : | 5 039,04 |

Pv réunion du cm du 8 avril 2021

3- Affectation des résultats 2020 au budget primitif 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître

| | |
|---|------------------|
| - un excédent de fonctionnement de | 13 357,58 |
| - un excédent reporté de : | 10 091,06 |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de | 23 448,64 |
| - un déficit d'investissement de : | 18 409,60 |
| - un excédent des restes à réaliser de : | 27 190,00 |
| Soit un excédent de financement de : | 8 780,40 |
| DÉCIDE à l'unanimité , d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit : | |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT | 23 448,64 |
| AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) | 0,00 |
| RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) | 23 448,64 |
| <hr/> | |
| RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT | 18 409,60 |

4- Vote des taux des taxes locales 2021.

- Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

- Vu le budget principal 2021, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 85 628 € ;

- Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 11 voix pour :

Article 1^{er} : décide de ne pas augmenter les taux d'imposition communale par rapport à 2020 et de les reconduire à l'identique sur 2021 soit :

• Foncier bâti = 34,83 % dont 11,96 % pour le taux communal et 22,87 % pour le taux départemental conformément à la loi de Finances 2021.

• Foncier non bâti = 34,17 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 : charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

5- Vote du budget primitif 2021

Le conseil municipal à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

Investissement

Pv réunion du cm du 8 avril 2021

Dépenses 100 005,00

Recettes 72 815,00

Fonctionnement

Dépenses : 217 723,00

Recettes 217 723,00

7- Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses 100 105,00 (dont 100,00 de RAR)

Recettes 100 105,00 (dont 27 290,00 de

Fonctionnement

Dépenses : 217 723,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 217 723,00 (dont 0,00 de RAR)

6- Travaux de voirie : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation a été lancée du 4 au 25 mars 2021 pour les travaux de voirie 2021.

Quatre sociétés ont répondu à la consultation : Colas, Eiffage, Setec et ADN TP.

Il rappelle qu'une convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage a été passée avec l'ATDA et donne lecture de l'analyse des offres opérée par cette dernière.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide que le marché de travaux de voirie sera confié à l'entreprise SAS ADN Travaux Publics, ZA Le Larry, 03400 Toulon sur Allier, pour un montant de 44 920,50 € HT soit 53 904,50 € TTC
- Autorise le Maire à signer le marché de travaux ainsi que tous les documents y afférent.
- Inscrit au budget Primitif 2021 les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération N° 101 « voirie communale ».
- Approuve le plan de financement ci-dessous.

Plan de financement :

Montant du marché : 44 920,50 € HT soit 53 904,50 € TTC

| | Dépenses HT | Recettes |
|----------------------------------|------------------|------------------|
| Travaux SAS ADN TP | 44 920,50 | |
| Dépenses imprévus | 1 000,00 | |
| Honoraires ATDA (3% des travaux) | 1 377,62 | |
| TOTAL | 47 298,12 | |
| Subvention CD03 | | 14 189,43 |
| Emprunt | | 29 259,00 |
| Autofinancement | | 3 849,68 |
| TOTAL | | 47 298,12 |

7- Divers.

→Mr le Maire informe que Mme Fournier de l'ATDA sera présente le 20 avril à 9h30 en mairie pour regarder les aménagements extérieurs autour de la mairie. Il informe que la réunion est ouverte aux conseillers.

→Il informe également qu'il rencontre Mr Thibaut Gautier du SDE03 pour le diagnostic de performances énergétiques des la mairie, de l'école, de la salle polyvalente et du bâtiment communal le 27 avril à 10 h.

→ Mr Mathé évoque le problème de la divagation du bétail du Gaec de Petit Palisse.

Une lettre sera faite au propriétaire pour l'avertir des conséquences de la divagation de son bétail.

La séance est levée à 21 heures.

Délibérations prises du n° 1 au n° 6.

Ont signé :

| | |
|------------------------|---------------------------------|
| CHAUSSET Robert | |
| CHEVALIER Alexia | |
| FERRAGU Roland | |
| LE BAS Francis | |
| LESCURAT Maxence | |
| MATHE Gérard | |
| NOURISSIER Christel | Procuration à Mr Francis LE BAS |
| PETIT Angélique | |
| PETIT Nathalie | |
| PREVOST Sébastien | |
| THORINEAU Pierre-Louis | |